

LE PARCOURS VERS LA STABILITÉ DU LOGEMENT POUR LES SURVIVANTES DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Introduction

Au Canada, 30 % des femmes ont été victimes d'agression sexuelle et 44 % ont été victimes de violence entre partenaires intimes (VPI) au cours de leur vie, soit environ 6,2 millions de personnes. Le risque est plus élevé pour les personnes vivant en milieu rural et pour celles qui cumulent plusieurs identités marginalisées, comme les femmes autochtones et les personnes de diverses identités de genres. Selon l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées, la violence à l'égard de ces groupes constitue un génocide.

La convergence néfaste de la pandémie de COVID-19 et de la prévalence accrue de la violence fondée sur le genre (VFG) est devenue évidente en Ontario peu après l'annonce des mesures de confinement dans la province. Au cours des premiers mois du confinement, les centres de crise et les refuges d'urgence pour les personnes qui fuyaient la violence ont signalé une augmentation spectaculaire des demandes d'aide. Même après la pandémie, les refuges continuent d'être débordés et les survivantes sont confrontées à une pénurie critique de logements abordables, ce qui laisse beaucoup d'entre elles prises au piège dans des situations dangereuses.

En 2022, le ministère canadien de la Justice, par l'intermédiaire du Fonds d'aide aux victimes et du Fonds pour le partenariat et l'innovation en matière de justice, a accordé un financement à neuf cliniques juridiques de l'Ontario, dont l'Advocacy Centre for Tenants Ontario (ACTO). Ce financement devait servir à élargir et à améliorer les services juridiques afin de mieux soutenir les survivantes de la VFG dans leur accès à la justice.

Reconnaissant les lacunes qui existent en matière de soutien juridique lié au logement, l'ACTO a mené des recherches afin de concevoir un service juridique spécialisé dans le domaine du logement pour répondre aux besoins des survivantes qui sont locataires. Le projet a permis d'identifier les principaux obstacles auxquels se heurtent les survivantes lorsqu'elles sont contraintes de quitter leur domicile, notamment un système d'hébergement surchargé, le manque de logements locatifs abordables sur le marché privé, la complexité des règles régissant l'accès au logement social et les difficultés à s'y retrouver dans le système juridique en matière de logement. Les survivantes et les prestataires de services ont partagé leurs points de vue, qui ont façonné les recommandations stratégiques du rapport visant à promouvoir le droit au logement et à permettre aux survivantes d'accéder à un logement sûr et durable.

La recherche a également servi à concevoir et à mettre en œuvre un nouveau service juridique spécialisé dans le domaine du logement afin d'améliorer la stabilité du logement des locataires victimes de la VFG.

Méthodologie de recherche

La recherche a été conçue en consultation avec les principales parties prenantes et a fait l'objet d'une évaluation par les pairs réalisée par un évaluateur du Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children (Centre de recherche et d'éducation sur la violence à l'égard des femmes et des enfants). Les chercheurs ont continuellement intégré les rétroactions des participantes au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il était important que les personnes interrogées, en particulier celles qui avaient vécu des expériences de violence basée sur le genre, quittent le processus de recherche en se sentant autonomisées plutôt que traumatisées à nouveau. Les chercheurs ont donc adopté une approche tenant compte des traumatismes.

Le projet a intégré cinq méthodes de recherche et sources d'information :

1. une revue de la littérature
2. une analyse des compétences, des politiques et des services
3. des entrevues qualitatives auprès de 82 informateurs clés, y compris des participantes ayant vécu des expériences de violence, des professionnels du droit, des travailleurs des refuges et des logements de transition, des fournisseurs de logements sociaux et des gestionnaires de service
4. des sondages quantitatifs auprès de survivants de violence, de professionnels du droit et de prestataires de services de logement
5. une table ronde sur les politiques réunissant 52 participants de 32 organisations et des personnes ayant vécu des expériences de violence

Résultats

La violence fondée sur le genre est la principale cause d'itinérance chez les femmes et les personnes de divers genres. Le lien entre la violence fondée sur le genre et l'instabilité du logement est crucial, mais souvent négligé en Ontario. Les résultats de la recherche ont fourni de nouvelles perspectives sur les défis auxquels font face les femmes, les personnes bispirituelles, transgenres et de divers genres lorsqu'elles cherchent un logement sécurisé, adéquat et abordable, notamment le manque criant d'options de logement, de services aux sans-abri et de soutien juridique. Les survivantes sont confrontées à des revers constants, qui les obligent à entrer et sortir du cycle de l'itinérance, des refuges, des logements précaires, voire à retourner dans la situation de violence qu'elles ont fui avant d'atteindre une stabilité en matière de logement, et ce, pendant beaucoup plus longtemps que ne le suggéraient les recherches précédentes.

Les locataires victimes de violence ont peu d'options juridiques si elles souhaitent rester dans leurs logements. Souvent, elles connaissent mal leurs droits et sont confrontées à des cliniques juridiques

surchargées, à des obstacles à l'admissibilité et à des expériences traumatisantes auprès du Landlord and Tenant Board (LTB) (la Commission de la location immobilière). Le système juridique manque souvent de pratiques tenant compte des traumatismes, ce qui contribue à aggraver les préjudices.

Les survivantes de violence fondée sur le genre font également face à de multiples obstacles lorsqu'elles tentent d'accéder au marché privé du logement, notamment le manque de logements abordables ou accessibles, les conditions de location strictes, le coût prohibitif des dépôts de garantie exigés et la discrimination de la part des propriétaires potentiels. Elles sont également souvent menacées de perdre leur logement en raison d'arriérés de loyer, de conditions de vie dangereuses ou insalubres, d'abus de la part des propriétaires et des colocataires, et d'expulsions de mauvaise foi.

Le logement social et le logement avec services de soutien constituaient la meilleure option pour les survivantes qui cherchaient un logement permanent abordable, en particulier pour les survivantes monoparentales qui dépendent de l'aide sociale et/ou qui ont un handicap. Cependant, le manque de logements subventionnés entraîne une grave pénurie de logements abordables spécialement conçus à cet effet.

Notre recherche a révélé que les expériences des survivantes en matière de logement ne suivent pas un parcours linéaire. Au contraire, ils connaissent de fréquents échecs, reflétant la perte de contrôle, d'autonomie et de choix qui caractérisait la violence qu'elles ont fui. La réalisation du droit à un logement sécurisé, abordable et stable est essentielle à la relance, à l'autonomie et à la protection contre de nouveaux préjudices pour les survivantes de violence fondée sur le genre.

Discussion

Dans l'ensemble du système de logement, les survivantes de violence fondée sur le genre subissent des pressions et sont contraintes de prendre des décisions en matière de logement qui ne s'alignent pas sur leur sécurité, leurs besoins ou leur guérison. La crise de l'accessibilité au logement aggrave ces pressions, obligeant les survivantes à rester longtemps dans des refuges ou à vivre dans des logements inabordables, inaccessibles ou dangereux. Dans les régions rurales et nordiques, les survivantes sont souvent contraintes de quitter leur communauté pour accéder à un logement, ce qui les prive de leur soutien culturel et intensifie leur traumatisme. Cette situation est particulièrement préjudiciable aux survivantes autochtones.

Les survivantes ont souvent estimé qu'elles n'avaient d'autre choix que d'accepter un logement dangereux, inadapté ou inabordable, car elles risquaient de perdre leur refuge, d'être confrontées à de longues listes d'attente pour obtenir un logement social ou d'être exclues des programmes de logement temporaire.

Les logements locatifs ont également souvent été utilisés comme arme contre les survivantes. Les partenaires violents refusaient de payer le loyer ou endommageaient les logements, laissant les survivantes dans une situation financière et juridique précaire. Les survivantes se trouvaient dans une situation d'impuissance et n'avaient aucun choix quant à leur sort, renonçant souvent à leurs besoins et à leur dignité pour conserver leur logement.

Sans accès significatif à la justice, le cycle de la violence est étroitement lié au cycle de l'itinérance. Les survivantes étaient souvent chassées de leur domicile ou menacées d'expulsion, ce qui entraînait des cycles d'itinérance et d'instabilité. Celles qui ont connu l'itinérance absolue ont signalé les effets persistants du traumatisme, qui compliquent les efforts pour retrouver et conserver un logement stable. Dans un contexte de crise de l'accessibilité financière, les protections limitées offertes par la législation et les politiques en matière de logement ne reflètent pas les réalités vécues par les survivantes de violence fondée sur le genre et n'ont pas réussi à atténuer le risque de nouvelles violences. Malgré les lois visant à soutenir les survivantes de violence fondée sur le genre, l'accès au logement et aux ressources connexes est inégal et dépend en grande partie des décisions discrétionnaires prises par les travailleurs sociaux, les avocats ou le personnel des refuges. Cette imprévisibilité crée un système dans lequel le soutien semble arbitraire et où le succès n'est pas perçu comme un droit, mais comme quelque chose obtenu par hasard.

Malgré la reconnaissance du logement comme un droit humain dans la Loi sur la stratégie nationale sur le logement (2019), les systèmes de logement et juridiques de l'Ontario restent largement réactifs. Sans réformes juridiques et interventions proactives tenant compte des traumatismes, les survivantes restent vulnérables à l'itinérance chronique, à l'exploitation et au féminicide. Un changement significatif nécessite donc une réponse proactive et systémique qui donne la priorité à la prévention de l'itinérance, à la stabilité et au soutien à long terme afin que les survivantes puissent accéder à un logement sûr, abordable et stable qui favorise leur relance et leur autonomie et les protège contre de nouveaux préjudices.

Recommandations stratégiques

Les résultats de la recherche ont abouti à la formulation de 17 recommandations clés à l'intention de tous les paliers de gouvernement afin de garantir le droit au logement des survivantes de violence fondée sur le genre en améliorant leur stabilité à long terme en matière de logement et en éliminant les obstacles dans le système judiciaire :

1. Déclarer la violence entre partenaires intimes (VPI) et la violence fondée sur le genre (VFG) comme une épidémie.
2. Rétablir la Table ronde de l'Ontario sur la violence envers les femmes.
3. Augmenter le financement destiné aux solutions proposées par les Autochtones pour lutter contre la crise du logement, notamment l'expansion des services de logement et de soutien destinés aux Autochtones qui comprennent les besoins des survivantes autochtones et la profondeur du traumatisme systémique que leur communauté a subi en raison de la violence coloniale.
4. Augmenter l'offre de logements de transition, y compris dans les régions rurales et dans le Nord.
5. Augmenter l'offre de logements avec services de soutien spécialisés pour les survivantes afin de mieux répondre à leurs besoins complexes, notamment en matière de santé mentale liée à un traumatisme.

6. Réformer la Loi sur les services de logement et le Programme prioritaire spécial afin de réduire les obstacles qui vont à l'encontre de l'objectif visé, qui est de donner la priorité aux besoins en matière de logement des personnes en situation de vulnérabilité.
7. Rétablir le contrôle des loyers. Les personnes interrogées ayant vécu cette expérience considéraient que l'accessibilité financière était le principal obstacle à leur sortie d'une situation de violence et à l'obtention d'un nouveau logement.
8. Augmenter les taux d'aide sociale, qui sont insuffisants et empêchent les survivants qui dépendent de l'aide sociale d'accéder à des logements sur le marché locatif privé.
9. Établir des cotes de crédit et des antécédents locatifs pour les survivantes de violence fondée sur le genre, qui sont souvent incapables de fournir les cotes de crédit ou les références nécessaires pour obtenir un logement sur le marché locatif privé.
10. Élargir et prolonger le programme Ontario-Canada de prestations pour le logement afin d'inclure les demandeurs qui ont été jugés inadmissibles au PAS.
11. Reconstruire les voies financières pour les survivantes de violence.
12. Remédier aux limites de la Loi sur la location à usage d'habitation.
13. Améliorer l'accès à la justice pour les locataires victimes de violence fondée sur le genre.
14. Améliorer la sécurité des locataires grâce à la formation et à l'accréditation des propriétaires, réduisant ainsi la discrimination à laquelle sont confrontées les survivantes sur le marché du logement locatif.
15. Fournir des services d'aide juridique et de logement tenant compte des traumatismes subis.
16. Investir dans des services d'accompagnement spécialisés pour les survivantes confrontées à des difficultés en matière de logement locatif.
17. Créer des opportunités d'apprentissage et de collaboration.

Conclusion

Ce projet met en évidence le besoin urgent de services juridiques spécialisés en matière de logement pour les survivantes de violence fondée sur le genre. La relation complexe entre la violence, l'instabilité du logement et les défaillances du système judiciaire crée des obstacles persistants à la sécurité et à la relance. Les survivantes nous ont répété à maintes reprises ce dont elles ont besoin : être crues, être traitées avec équité et dignité, et avoir un accès réel et équitable à un logement sécurisé et stable. Sans accès à la justice, la sécurité d'occupation ne peut être garantie.

Les recherches futures devraient se concentrer sur les expériences des survivantes marginalisées issues de communautés spécifiques afin de mieux comprendre leurs besoins particuliers et leurs modes nuancés de recherche d'aide, et de formuler des recommandations ciblées. Des recherches quantitatives supplémentaires sont nécessaires pour valider davantage ces conclusions.

La mise en œuvre de pratiques tenant compte des besoins des survivantes et tenant compte des traumatismes subis n'est pas seulement une bonne politique, c'est une question de justice. Un véritable changement nécessite une transformation systémique qui rétablisse l'autonomie, la dignité et l'accès à un logement sécurisé des survivantes. Lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière cohérente, ces bonnes pratiques permettent de créer des services juridiques et de logement qui non seulement répondent aux traumatismes subis, mais aident également à restaurer l'autonomie et la dignité des survivantes.